



*Cycle de débats 2016 :*  
**L'ENTREPRISE, ACTEUR POLITIQUE DU 21<sup>ème</sup> SIECLE**

**Retour sur le 3<sup>ème</sup> débat :**

par Philippe SEGRETAIN

## **LA RSE AU DÉFI DE LA MONDIALISATION : LOYAUTÉ, COMPÉTITIVITÉ ET NOUVEAUX DROITS**

**Mardi 3 mai 2016** - Assemblée nationale

Avec :

**Louis GALLOIS**, Président du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën

**Baudoin ROGER**, Co-directeur du département « Économie, Homme, Société » au Collège des Bernardins

Alors que les députés tentaient de recréer, en séance, un lieu efficace de débat politique sur la Loi Travail, Dominique Potier, Monique Rabin, entourés de responsables associatifs dont la présence donne le ton aux échanges salle Colbert ont pris le temps de reposer les fondements de la responsabilité de l'entreprise. Un intervenant de poids, Louis Gallois, qui préside aussi la FNARS, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale, donnant à son évaluation critique de la notion de RSE la légitimité qu'apporte un engagement personnel, à la hauteur de son parcours au service de l'industrie, française et européenne, de l'entreprise, publique ou privée. A côté de lui Dominique Potier qui reprit le combat que mène sur la RSE Marie Arena, parlementaire européenne empêchée, et Le P. Baudoin Roger, théologien moraliste, directeur de recherche aux Bernardins, qui y porte depuis six ans une recherche multidisciplinaire sur l'entreprise dont Louis Gallois souligna la qualité.

Louis Gallois commença par dénoncer les politiques de communication sans scrupules qui ont instrumentalisé la RSE, attitude qui reste une ambiguïté majeure. Ainsi des bons sentiments pour lui, étalés à propos d'engagements pris par les entreprises après la COP21. Puis, pragmatique, il reconnut la qualité et le caractère mesurable d'engagements décrits dans des rapports RSE où se jouent aussi l'image de l'entreprise, l'attrait de ses produits, sa cohésion sociale, sa valeur actionnariale - quand des fonds, ainsi du fonds norvégien, intègrent ce critère - et donc...la rémunération des dirigeants. Pragmatisme aussi, les lanceurs d'alerte légitiment la délation, certes, mais comment résister à une doxa partagée ? Donc, oui, RSE il y a, mais non au mélange des genres. Pour ce grand patron l'entreprise doit créer de la richesse. Dans sa définition de cette richesse collective, il fut proche des analyses développées aux Bernardins sur la « Grande Déformation » au bénéfice de la seule valeur actionnariale, aux dépens de la richesse due aux autres intervenants dans l'acte de produire. Créer de la richesse donc, loyalement, dans le respect de la loi. Mais n'attribuons pas à l'entreprise ce qui relève du seul choix politique, celui des citoyens.

Baudoin Roger rappela la nécessité de tirer toutes les conséquences du poids politique de l'entreprise alors même que la mutation vers la seule recherche de valeur actionnariale empêche d'en faire outil de cohésion sociale, un acteur dans la Cité. Il convient pour lui de « constitutionaliser » le rôle de l'entreprise et des acteurs, par l'élargissement de son objet social (et c'est un combat lancé, même si la Loi Macron ne l'a pas repris), par la mutation de sa gouvernance, et les conditions d'une participation efficace des salariés aux Conseils d'Administration ont été précisées par Louis Gallois. Définir les pouvoirs dans l'entreprise, permettra qu'elle soit reconnue comme acteur et non réduite à la SA qui la possède. Baudoin Roger pense aussi nécessaire de la mobiliser par une éthique et des normes qui favoriseraient la création de valeur dans la durée, ce qui peut supposer aussi des mutations des normes comptables et, par exemple, une relecture des stratégies fondées sur les fusions acquisitions comparées à celles qui privilégient la R&D. Le poids des alternatives, ainsi de l'Economie Sociale et Solidaire - qui représente 15 % du PIB a rappelé Louis Gallois- montre qu'une éthique peut fonder une entreprise.

Le débat a permis poser une tension intéressante pour Esprit Civique : quand le philosophe fait travailler des universitaires et des militants pour proposer des bonnes pratiques aux entrepreneurs, le patron demande à l'Etat de prendre ses responsabilités et d'avancer sur la clarification des rôles et des responsabilités. La pression politique pourra amener une nation à être en avance mais attention à ce que la norme nationale ne fasse pas sortir l'entreprise de son marché. On entendait là l'écho des crispations que suscitent dans le monde patronal la proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales, en cours d'examen au Parlement.

Dominique Potier nous invite à dépasser l'écueil de l'entreprise libérale qui prétend pouvoir imposer ses propres règles, une entreprise citoyenne autoproclamée qui veut s'affranchir des lois.

Les mutations digitales dont les premières séances de ce cycle nous ont rappelées la prégnance obligent à retravailler le partage de la valeur et le partage des responsabilités créées par le travail. Et l'actualité de la Loi Travail revint dans le débat : l'entreprise change, la Loi doit l'accompagner, et que ce soit un patron qui rappelle au politique ses devoirs a donné tout son sens à l'ambition de notre cycle sur l'Entreprise, acteur politique.

---

**Nous suivre - Nous contacter**

[www.espriticivique.org](http://www.espriticivique.org)

[espriticivique@gmail.com](mailto:espriticivique@gmail.com)

Facebook et Twitter

Bureau 7646, 126 rue de l'Université  
75355 PARIS SP07